

CONSEIL MUNICIPAL **Lundi 9 février 2026**

L'an deux mille vingt-six, le neuf du mois de février, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de ROSEL, sous la présidence de Madame Véronique MASSON, Maire.

Etaient présents : Véronique MASSON, Béatrice TURBATTE, Allain ROUSSEAU, Didier MAUGER, Evelyne OZOUF, Marc FONTAINE, Yann FROTIN, Gisèle DUBOIS-LELIEVRE, Patrick BONHOMME,

Absents / Excusés : Maryline HELIARD, Laëtitia NOURY, Arnaud LEPORTIER, Catherine EPRON, François-Jérôme AGATI,

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Mme Evelyne OZOUF

1) ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Evelyne OZOUF est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

Le compte rendu du conseil municipal du 11 décembre 2025 a été adopté à l'unanimité.

3) 2026-01 APPROBATION DES ZONAGES RELATIFS A LA CANDIDATURE D'INSCRIPTION DES PLAGES DU DÉBARQUEMENT, NORMANDIE, 1944 AU PATRIMOINE MONDIAL

Le conseil municipal de la commune de Rosel, après avoir pris connaissance des propositions de zonages définies dans le cadre de l'élaboration du dossier de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO (zone du Bien et zone tampon),

CONSIDERANT l'intérêt de la démarche de candidature pour une inscription des Plages du Débarquement au Patrimoine mondial de l'UNESCO,

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** les zonages relatifs à la commune de Rosel tels que précisés sur les cartes jointes en annexe (fond IGN et fond cadastral) ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

4) QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 18h30

Le Maire,
Véronique MASSON